



CERCLE NAUTIQUE CHALON SUR SAONE

www.cnchalon.fr

Rue d'Amsterdam – 71100 Chalon sur Saône

03.85.41.58.95

cercle-nautique-chalonnais@orange.fr

RESERVE AU CNC

N° d'IUF

--	--	--	--	--	--

Carte délivrée

Nom : _____ Prénom : _____

Sexe : M F Nationalité _____ Né(e) le ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal _____ Ville : _____

: _____ Profession : _____

E-mail **obligatoire** : _____

(Nécessaire à la souscription en votre nom de la licence auprès de la Fédération Française de Natation)

FICHE INSCRIPTION
AQUAGYM
2020/2021

CERTIFICAT MEDICAL

Vous devrez fournir un certificat médical récent de non contre-indication à la pratique de l'Aquagym

LICENCE	CONDITIONS DU DEROULEMENT DE LA SAISON
En adhérant au Cercle Nautique Chalonnais, vous souscrivez une licence type « loisir » auprès de la Fédération Française de Natation.	Le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est signataire d'une Convention d'utilisation de l'Espace Nautique avec la Communauté d'Agglomération Grand Chalon. Ses membres sont tenus de respecter le règlement affiché de l'Espace Nautique.
L'ASSURANCE La licence intègre de façon automatique : <ul style="list-style-type: none">• Une assurance responsabilité civile• Une assurance dommages corporels, «garantie de base », à laquelle vous pouvez renoncer à votre demande expresse. Ces garanties sont l'objet d'un contrat entre l'assureur ALLIANZ et la Fédération Française de Natation. Concernant la garantie dommages corporels, si vous souhaitez souscrire un contrat vous apportant des garanties complémentaires, et une meilleure prise en charge, la Fédération Française de Natation sera à même de vous faire des propositions d'options complémentaires. Les conditions de ces garanties sont consultables sur www.ffnatation.fr/diriger-club . <i>Information réalisée dans le cadre des obligations des associations en matière d'information et de conseils aux adhérents.</i>	Les activités des membres s'exercent dans le cadre des périodes et créneaux horaires définis à la Convention. Ces horaires correspondent aux horaires d'activités définis par le Cercle Nautique Chalonnais. La période d'ouverture des activités des groupes loisirs et apprentissage du CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS est approximativement du 15 septembre au 31 mai, date d'ouverture de l'Espace Nautique aux horaires d'été. Aux périodes de vacances scolaires, les horaires de cours sont modifiés pour s'adapter à cette période traditionnellement de moindre demande. Les cours sont annulés pour les raisons suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Jours fériés tels que fixés par le CN Chalon• Fermetures de l'Espace Nautique• Organisation de compétitions
DROIT D'IMAGE Je soussigné, (suivant l'identité de l'adhérent, ou son représentant légal déclaré au recto du présent formulaire) ne m'oppose pas formellement à ce que le CERCLE NAUTIQUE CHALONNAIS utilise sans droits les images sur lesquelles, moi ou mon enfant apparaîtrait, aux fins de promouvoir les activités, ou la notoriété de l'association dans les publications papier ou informatiques qu'il est appelé à émettre.	BASSINS ET ESPACE BIEN ÊTRE Les installations de l'Espace Nautique du Grand Chalon ne sont pas accessibles aux adhérents avant ou après l'activité pour laquelle ils ont accédé aux bassins.
	DESISTEMENT L'adhésion est conclue pour la saison 2020/2021 et ne fait l'objet d'aucun remboursement en cours de saison.

Chalon sur Saône, le / / SIGNATURE

La signature vaut acceptation du règlement intérieur du club consultable sur www.cnchalon.fr

Voir au verso

CRENEAUX

Cocher le ou les créneaux choisis

HORAIRES	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	
	N° 1 <input type="checkbox"/> 19h30/20h15	N° 2 <input type="checkbox"/> 12h15/13h00	N° 7 <input type="checkbox"/> 12h15/13h00	N° 12 <input type="checkbox"/> 12h25/13h10	N° 14 <input type="checkbox"/> 10h10/10h55	
		N° 3 <input type="checkbox"/> 12h15/13h00	N° 8 <input type="checkbox"/> 12h15/13h00	N° 13 <input type="checkbox"/> 13h10/13h55		
		N° 4 <input type="checkbox"/> 13h05/13h50	N° 9 <input type="checkbox"/> 13h05/13h50			
		N° 5 <input type="checkbox"/> 13h05/13h50	N° 10 <input type="checkbox"/> 13h05/13h50			
		N° 6 <input type="checkbox"/> 20h10/20h55	N° 11 <input type="checkbox"/> 19h10/19h55			

Important :

1. Tous ces créneaux (et particulièrement ceux du mardi n°5 et jeudi n°10) ne seront ouverts que si le nombre des inscrits le permet.
2. Si des conditions particulières d'accès nous étaient imposées par l'Espace Nautique ayant pour conséquence de restreindre le nombre des adhérents accédant aux activités, c'est l'ordre de remise des inscriptions complètes qui sera retenu comme critère de priorité.

TARIFS

		1 Séance/semaine	2 Séances/semaine	Séances illimitées
1^{er}	DE LA FAMILLE	184 €	248 €	311 €
2^{ème}*		167 €	225 €	283 €
3^{ème}*		155 €	208 €	262 €

* Même foyer fiscal

- Je choisis de bénéficier de la réduction exceptionnelle de cotisation de 20€ accordée aux adhérents de la saison 2019 / 2020 (Réduction proportionnelle 164/149/138/121/102€ si plusieurs membres de la même famille)
- Je choisis de soutenir mon club et renonce à la réduction exceptionnelle

RESERVE AU CLUB

MEDICAL				
INSCRIPTION 2020/2021	CERTIFICAT MEDICAL <input type="checkbox"/> DATE CERTIFICAT : _____			
	REGLEMENT LICENCE			TOTAL
CHEQUES				
ESPECES				
COUPONS SPORT				
CHEQUES VACANCES				
COMITE D'ENTREPRISE				
CARTE BANCAIRE				

Il est impératif de retourner le dossier complet le plus rapidement possible, sinon le sociétaire ne sera pas licencié et ne pourra participer pas aux séances. De plus, l'accès à l'Espace Nautique lui sera refusé.

BADGER AUX PORTILLONS D'ENTREE A CHAQUE SEANCE EST OBLIGATOIRE !

Les indications qui seront portées sur ce document feront éventuellement l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la Loi n° 78.17 du 06 janvier 1978 relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés", toute personne peut exercer le droit d'accès et de rectification prévu par celle-ci.